Bilan des déclarations de ruches 2024 en Bretagne

Nous vous proposons de regarder de plus près les chiffres des déclarations réalisées en Bretagne en 2024.

Chaque apiculteur est tenu de déclarer annuellement toutes ses colonies, et ce dès la première colonie. A noter : ces chiffres reposent sur du déclaratif, les sur ou sous-déclarations sont donc difficilement quantifiables. Ces chiffres donnent cependant des ordres de grandeur.

Contexte général :

- Pour la campagne de déclaration 2024, une sensibilisation forte à l'obligation de déclaration a été réalisée, notamment via une campagne nationale d'emailing. Ceci peut expliquer en partie une augmentation du nombre d'apiculteur.rice.s déclarants sur le territoire.

- L'année 2024 a été difficile pour l'apiculture sur une grosse majorité du territoire français métropolitain, en raison d'une météo défavorable (état de pertes de récolte reconnu sur les 4 départements bretons). On peut supposer que le maintien des cheptels apicoles a été rendu difficile.

Les chiffres clés en Bretagne:

En 2024, **4 230 personnes ont déclaré posséder des colonies**.
Ce nombre a augmenté de 8,3% par rapport à 2023.
Cette augmentation concerne surtout les apiculteur.rice.s de loisir.
Cette augmentation du nombre de déclarants est plus marquée dans le Morbihan, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, que dans le Finistère.

En 2024, **86 824 colonies ont été déclarées**.
Ce nombre reste plutôt stable par rapport à 2023 (+ 1,3%).
L'évolution du nombre de colonies déclarées, par rapport à 2023, est différente selon les départements, avec notamment une légère baisse dans le Morbihan (- 3%) et une augmentation en Ille-et-Vilaine (+10%).

L'évolution de ces chiffres suit la **même tendance qu'au niveau national**. L'augmentation du nombre de colonies déclarées, au niveau national, est un peu plus forte (+3,7%).

La position de la Bretagne par rapport aux autres régions métropolitaines, quant au nombre d'apiculteurs, de colonies, et à leurs densités, reste la même que l'année passée.

En Bretagne

En 2024, **4 230 apiculteurs** ont été enregistrés. Ce nombre a augmenté de 8,3% par rapport à l'année passée (3 907 déclarants en 2023). Le nombre de colonies déclarées se maintient par rapport à l'année passée, avec **86 824 colonies**, soit 1,3% de plus (comparé à 85 669 colonies en 2023).

Ces chiffres suivent les mêmes tendances que celles constatées au niveau national (cf page 6), à ceci près qu'une augmentation du nombre de colonies déclarées au national est un peu plus marquée (+ 3,7%).

Graphe 1 : nombre d'apiculteurs déclarés en Bretagne depuis 2016

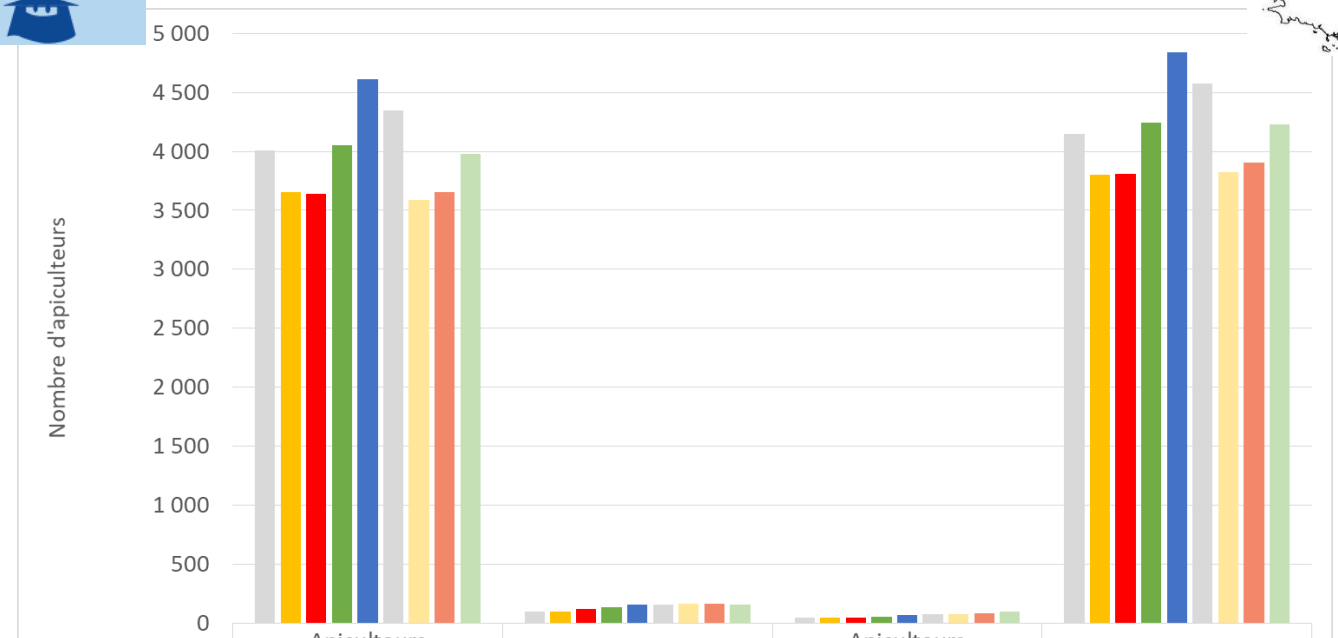

	Apiculteurs producteurs familiaux (1 à 49 ruches)	Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	Total
Bretagne 2016	4 009	95	47	4 151
Bretagne 2017	3 652	101	48	3 801
Bretagne 2018	3 642	118	47	3 807
Bretagne 2019	4 050	135	56	4 241
Bretagne 2020	4 613	160	69	4 842
Bretagne 2021	4 345	157	73	4 575
Bretagne 2022	3 587	163	76	3 826
Bretagne 2023	3 657	164	86	3 907
Bretagne 2024	3 981	154	95	4 230

Graphe 2 : nombre de colonies déclarées en Bretagne depuis 2016

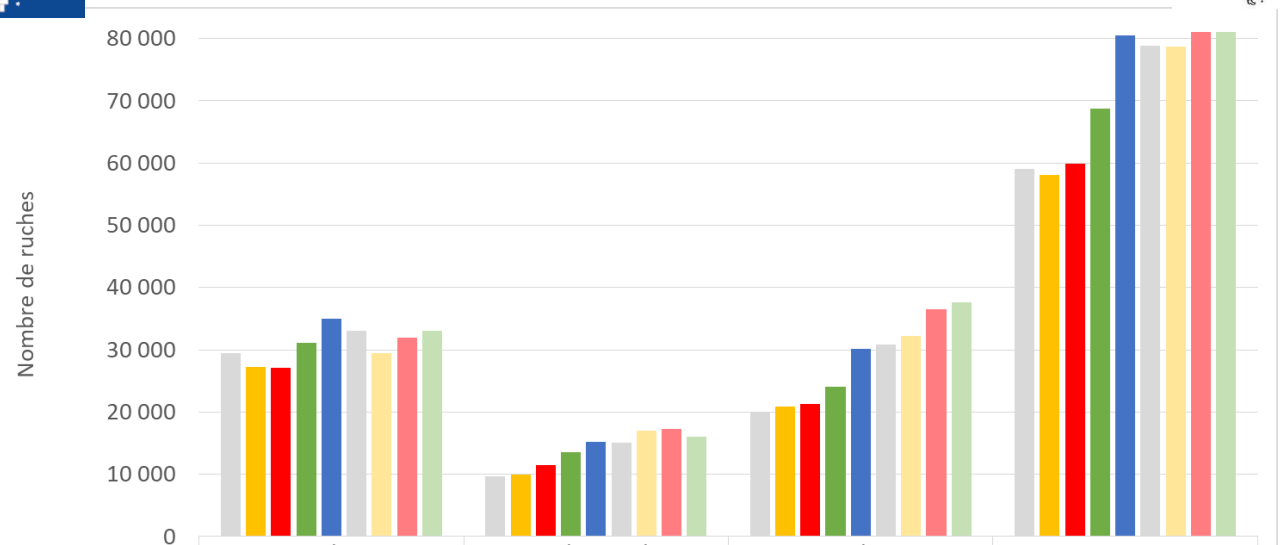

	Apiculteurs producteurs familiaux (1 à 49 ruches)	Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	Total
Bretagne 2016	29 501	9 691	19 943	59 135
Bretagne 2017	27 212	10 013	20 920	58 145
Bretagne 2018	27 109	11 426	21 335	59 870
Bretagne 2019	31 101	13 563	24 056	68 720
Bretagne 2020	35 039	15 265	30 183	80 487
Bretagne 2021	33 011	15 074	30 819	78 904
Bretagne 2022	29 400	17 025	32 227	78 652
Bretagne 2023	31 887	17 279	36 503	85 669
Bretagne 2024	33 100	16 102	37 622	86 824

L'**augmentation du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches** concerne les **apiculteurs de loisir et les apiculteurs professionnels.** En effet, pour les apiculteurs de loisir on observe 324 déclarants supplémentaires avec 1 213 colonies supplémentaires, et pour les apiculteurs professionnels, 9 déclarants de plus et 1 119 colonies supplémentaires. A noter que **le nombre d'apiculteurs professionnels (déclarants plus de 200 colonies) est en augmentation depuis 2018**. Les chiffres pour les apiculteurs pluriactifs (entre 50 et 199 colonies) sont quant à eux à la baisse, avec 10 déclarants et 1 177 colonies de moins qu'en 2023.

Le nombre d'apiculteurs déclarant plus de 50 ruches passe de 250 en 2023 à 249 en 2024 (cf graphe 1). Sur ces **249 apiculteurs déclarant plus de 50 ruches**, 120 en possèdent entre 50 et 149, 34 en possèdent entre 150 et 199, et 95 en possèdent plus de 200.

En moyenne, un apiculteur de loisir a déclaré 8 colonies, un apiculteur pluriactif 105 colonies, et un apiculteur professionnel 396 colonies. Ces moyennes diminuent légèrement par rapport à 2023 (- 5%, - 1% et - 7% respectivement).

Graphe 3 : en Bretagne (2024), pourcentage de colonies détenues par des apiculteurs possédant…

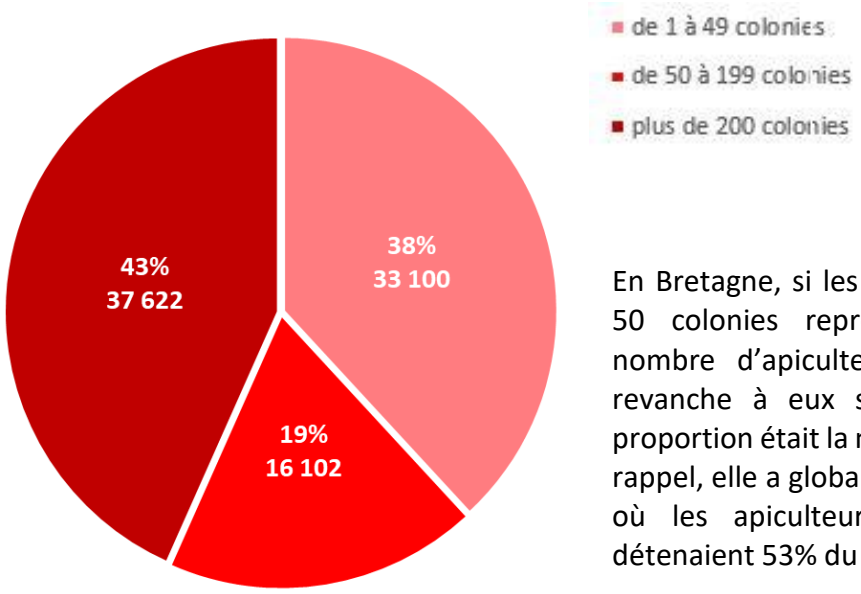

En Bretagne, si les apiculteurs possédant plus de 50 colonies représentent seulement 6% du nombre d'apiculteurs total, ils détiennent en revanche à eux seuls 62% du cheptel. Cette proportion était la même en 2022 et en 2023. Pour rappel, elle a globalement augmenté depuis 2017, où les apiculteurs de plus de 50 colonies détenaient 53% du cheptel.

Selon les départements

L'apiculture n'est pas développée de la même manière selon les départements. En effet, comme chaque année, **le Finistère compte plus d'apiculteurs, qui déclarent posséder plus de colonies que les apiculteurs des autres départements** : on y trouve 33% des colonies et des apiculteurs bretons déclarés.

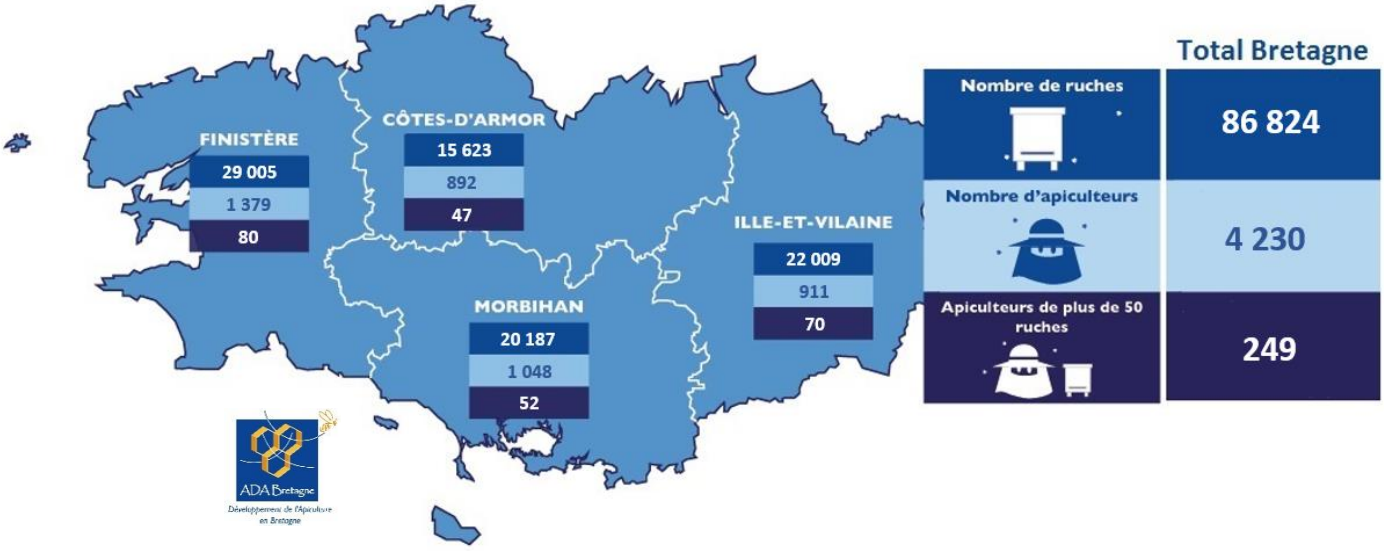

Graphe 4 : Nombre d'apiculteurs déclarants et de leurs colonies déclarées en Bretagne en 2024

L'augmentation du nombre de déclarants par rapport à 2023 est bien **moins marquée dans le Finistère** (+3%) que dans les trois autres départements : Morbihan (+12%), Ille-et-Vilaine (+11%), et Côtes d'Armor (+10%).

L'évolution du nombre de colonies déclarées, par rapport à 2023, est disparate selon les départements : on peut noter une légère baisse dans le Morbihan (- 3%), mais une plus forte hausse en Ille-et-Vilaine (+10%), et une hausse plus modérée dans le Finistère (+3%) et les Côtes-d'Armor (+5%).

Nombre d'apiculteurs en région Bretagne en 2024 - Détail par département

Tranches (nb colonies)	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	région	proportion
1 à 49	845	1 299	841	996	3 981	94%
50 à 99	20	39	33	28	120	3%
100 à 199	7	9	13	5	34	1%
plus de 200	20	32	24	19	95	2%
total	892	1 379	911	1 048	4 230	
Sur l'ensemble de la région :	21%	33%	22%	25%		

*Nombre de colonies en région Bretagne en 2024 - Détail par département**

Tranches (nb colonies)	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	région	proportion
1 à 49	6 674	11 648	6 316	8 462	33 100	38%
50 à 199	2 789	5 116	4 914	3 283	16 102	19%
plus de 200	6 160	12 241	10 779	8 442	37 622	43%
total	15 623	29 005	22 009	20 187	86 824	
Sur l'ensemble de la région :	18%	33%	25%	23%		

** Il s'agit ici du nombre de colonies déclarées par des apiculteurs de ce département. On suppose ici que ces colonies sont bien dans le département de leur propriétaire.*

Contexte national

En fin d'année 2024, 68 278 apiculteur.rice.s français ont déclaré 1 858 649 ruches. Contrairement aux deux années précédentes, le nombre d'apiculteurs déclarés a augmenté (+ 8,7% d'apiculteurs par rapport à 2023). Le nombre de ruches déclarées, lui, a également légèrement augmenté (+ 3,7 %). A titre de comparaison avec l'année précédente, 62 803 apiculteurs avaient déclaré 1 792 420 ruches.

Sur les 13 régions de France métropolitaine, la Bretagne est la :
- 6ème plus grosse région en nombre d'apiculteurs,
- 8ème en nombre de colonies,
- 3ème région en densité d'apiculteurs (16 api pour 100km² en moyenne),
- 5ème région en densité de colonies déclarées (319 colonies sur 100km² en moyenne).

Retrouvez plus d'informations sur le contexte national sur le site d'ADA France.

Publication avril 2025

Contact : Maëlle COLIN
Tél : 07 61 59 27 46
E-mail : maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr
Rue Maurice Le Lannou
CS 64 240 – 35042 RENNES Cedex
www.gie-elevages-bretagne.fr

Actions soutenues par :